

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020021031

Dossier numéro : 2020-05-25/05

Titre

25 MAI 2020. - Règlement technique établissant le modèle de la demande d'insertion d'un produit radioactif dans une autorisation pour la mise à disposition de produits radioactifs destinés à un usage in vitro ou in vivo en médecine humaine ou vétérinaire

Source : AGENCE FEDERALE DE CONTROLE NUCLEAIRE

Publication : Moniteur belge du 12-06-2020 page : 42674

Entrée en vigueur : 22-06-2020

Table des matières

[CHAPITRE 1.](#) - Définitions

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Formulaire de demande

Art. 2-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

[CHAPITRE 1.](#) - Définitions

Article [1er](#). Les définitions de l'arrêté royal du 12 juillet 2015 relatif aux produits radioactifs destinés à un usage in vitro ou in vivo en médecine humaine, en médecine vétérinaire, dans un essai clinique ou dans une investigation clinique s'appliquent au présent règlement technique.

[CHAPITRE 2.](#) - Formulaire de demande

[Art. 2.](#) Le demandeur introduit la demande auprès de l'AFCN en complétant et en signant le formulaire de demande figurant à l'annexe 1 du présent règlement technique.

[Art. 3.](#) Le demandeur joint, le cas échéant, les annexes au formulaire de demande.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 12-06-2020, p. 42675)